EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

LOGEMENT DE FONCTION DES AGENTS CONCIERGES DES GROUPES SCOLAIRES

La délibération du Conseil Municipal du 15 février 1991 modifiée par la délibération du 27 mai 1991 détermine la liste des emplois pour lesquels il est nécessaire d'attribuer un logement de fonction et les avantages accessoires liés à l'usage du logement, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 20 novembre 1990 relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Dans le cadre des nouvelles dispositions sur le temps de travail des agents concierges des groupes scolaires, il a été proposé que ces agents bénéficient, outre de la gratuité du logement nu et de la gratuité de l'eau, d'une exonération totale des charges de gaz d'électricité et de chauffage.

Ces mesures viennent en contrepartie des astreintes et des heures supplémentaires inhérentes aux obligations de service de ces personnels et tiennent compte de l'impossibilité sur la majorité des sites, de différencier les charges liées à l'établissement municipal et les charges liées au logement de fonction.

L'ensemble de ces propositions a été soumis au Comité Technique Paritaire lors de sa réunion du 7 juin 2007.

C'est pourquoi il est proposé, en accord avec votre commission, de modifier dans ce sens la délibération du Conseil Municipal du 15 février 1991 sur les avantages accessoires liés à l'usage du logement de fonction attribué à titre gratuit aux agents concierges des groupes scolaires.

DELIBERATION

La proposition mise est convertie en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 décembre 2007,

P/LE MAIRE,
L'ADJOINT

ALAIN BARDOT